

Groupement régional alimentaire de proximité - Grap

Mots-clés :

**Alimentation durable,
SCIC, ruralité**

Décembre 2020



Origine et présentation de l'initiative

Créé en 2012, le Groupement Régional Alimentaire de Proximité (Grap), est une Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) regroupant des artisans et des commerçants dont l'activité est liée à la transformation ou distribution alimentaire dans un périmètre régional de 150km autour de Lyon. Structurée en SCIC, le GRAP accompagne le développement des filières alimentaires et agricoles de proximité.

Grap regroupe plus de 55 structures de l'alimentation responsable, représentant fin 2020 plus de 160 entrepreneurs : bars, boulangeries, brasseries, chocolateries, épiceries, restaurants, transformation alimentaire et services aux professionnels, vendant en majorité des produits issus de l'agriculture paysanne, biologiques et/ou de l'agro-écologie. L'objectif est de favoriser les circuits courts et locaux.

En tant que CAE, Grap propose différents services mutualisés aux structures hébergées : une aide au montage ante-création, à la comptabilité et gestion, en informatique (avec la mise à disposition du logiciel Odoo pour la gestion des achats, ventes, stocks, caisse), un accompagnement personnalisé sur le développement de l'activité, un service de livraison interactives, des commandes groupées, des formations techniques.

La SCIC, qui promeut une gouvernance coopérative, est composée de 4 collèges :

- des activités intégrées (membres de la CAE),
- des activités associées (qui sont autonomes juridiquement mais participent au capital de GRAP, elles bénéficient des mêmes services mutualisées que les entrepreneurs salariés),
- des salariés de l'équipe support (15 ETP fin 2020),
- et des partenaires, investisseurs et sympathisants.

Financement

Le fonctionnement courant de la coopérative est financé par les contributions versées par l'ensemble de ces activités. Les contributions sont calculées sur le chiffre d'affaires, avec un plancher et un plafond calculés par rapport à l'ancienneté de l'activité au sein de la coopérative et à son nombre d'ETP.

Les projets de développement de la coopérative sont pris en charge par des subventions spécifiques : développement de la coopérative dans le milieu agricole (Coopagri), développement de la logistique en circuits courts pour les activités de Grap (projet LOG), développement territorial de la coopérative, réflexion sur la mutualisation de services spécifiques aux artisans...

Rôle des collectivités locales

Les collectivités territoriales sont précieuses pour le développement de la coopérative.

La SCIC Grap est née dans le Grand Lyon et le soutien de la métropole a été précieux pour faire face à la croissance de la SCIC.

Les collectivités avec lesquelles Grap est en lien soutiennent le projet en étant prescripteurs auprès des porteurs de projet de l'alimentation. Certaines aident financièrement à l'accompagnement ante-création de certains projets sur leur territoire, ou simplement en faisant connaître le modèle de Grap localement (organisation de réunions d'information pour les porteurs de projet...).

Pour les activités de la coopérative, les collectivités sont également un soutien important. Au démarrage en facilitant la recherche de locaux, en fonctionnement via des commandes auprès de ces structures ou en aides financières sur les investissements (Région Auvergne Rhône Alpes).

CONTACT:

contact@grap.coop
<https://www.grap.coop>